

ASSEMBLÉE DU 24 AVRIL 2013

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 24 avril 2013 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

Absence motivée :

Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2013-035

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2013
3. **Direction générale**
 - 3.1 Congrès annuel de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) – juin 2013
 - 3.2 Octroi du contrat d'accompagnement – services professionnels en recrutement de cadres
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Ordre de changement – lot 301 - télécommunication – installation des équipements sans fil (Wi-Fi) aux stations
 - 4.2 Honoraires additionnels – services d'architectes - prolongation de la surveillance des lots de stations (111, 131 et 151)
 - 4.3 Octroi de contrat – lots 241 et 261 - pavage final du corridor et mesures préférentielles sur les axes du centre-ville
5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 Assurances de dommages 2013-2014
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Offre de service - Rapibus
 - 6.2 Refonte du service – secteur du Plateau – automne 2013
 - 6.3 Ajustements de service – automne 2013
 - 6.4 Grille d'évaluation et de pondération pour appel d'offres public – services professionnels en architecture – 2^e centre de transport en commun
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat – disposition des déchets dangereux et vidange des puits de sédimentation
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Confirmation de statut – M. Jean Larin - directeur des opérations
10. **Direction des communications et du marketing**
 - 10.1 Guide de l'utilisateur : édition estivale « prolongée » 2013 et édition 2013-2014
 - 10.2 Événements spéciaux et campagne de communication estivale 2013
 - 10.3 Grille d'évaluation et de pondération pour appel d'offres sur invitation – identité visuelle
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-036

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mars 2013 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-037

Congrès annuel de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) – juin 2013

ATTENDU QUE l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) tiendra son congrès annuel à St-Jean (Terre-Neuve), du 1^{er} au 5 juin 2013;

ATTENDU QUE l'ACTU constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Canada dont la STO est membre et qu'il est jugé opportun de déléguer un représentant à son congrès annuel, soit M. Steve Harris;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 37 stipule que pour accomplir un acte dont découle une dépense pour le compte de la Société, tout membre doit recevoir du conseil d'administration une autorisation préalable d'accomplir l'acte et de dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

ATTENDU QUE le montant des dépenses pour la participation d'un représentant est estimé à un maximum de 2 262 \$ et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 13-065;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer un représentant du conseil d'administration pour participer à ce congrès;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE M. Steve Harris soit délégué au congrès annuel de l'Association canadienne du transport urbain qui aura lieu à St-Jean (Terre-Neuve), du 1^{er} au 5 juin 2013 et que les frais encourus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi du contrat d'accompagnement – services professionnels
en recrutement de cadres**

ATTENDU QUE dans une lettre qu'il transmettait au conseil d'administration le 13 mars 2013, le directeur général de la Société, M. Michel Brissette, signifiait son intention de prendre sa retraite en date du 31 octobre 2013;

ATTENDU QU'afin de combler le poste précité, le conseil d'administration approuvait la résolution CA-2013-022 aux fins de procéder par le biais d'un appel public de candidatures et de s'adjoindre les services d'une firme externe pour l'appuyer dans cette démarche;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de sept firmes en vue d'attribuer un contrat de services professionnels en recrutement de personnel d'encadrement;

ATTENDU QU'au terme de cet appel d'offres, quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

- *Optimum Talent*
- *Amrop Knightsbridge*
- *Raymond Chabot Ressources Humaines Inc.*
- *Renaud Foster;*

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation de ces soumissions en fonction des critères d'évaluation et de pondération approuvés en vertu de la résolution CA-2013-022;

ATTENDU QU'à la suite de cette évaluation, le comité de sélection recommande de retenir la soumission présentée par la firme *Raymond Chabot Ressources Humaines Inc.*, laquelle comporte des honoraires de 32 266,50 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-064;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Raymond Chabot Ressources Humaines Inc.*, au montant de 32 266,50 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels en recrutement de cadres en vue de combler le poste de directeur général de la Société, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

**Ordre de changement – lot 301 - télécommunication –
installation des équipements sans fil (Wi-Fi) aux stations –
projet Rapibus**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2012-069 adoptée le 23 mai 2012, le conseil d'administration retenait la soumission de la firme *Séguin Morris*, au montant de 1 421 639 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des travaux du lot 301 du projet Rapibus (télécommunication);

ATTENDU QUE les travaux réalisés par la firme précitée consistent essentiellement à implanter un réseau de télécommunication souterrain par fibre optique et liaison micro-ondes, permettant la communication de tous les systèmes de transport intelligents implantés le long du corridor Rapibus et aux stations avec le centre de contrôle situé au centre administratif de la Société;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, la firme précitée doit fournir et installer plusieurs cabinets contenant les équipements de télécommunication;

ATTENDU QUE la Société procédera à l'acquisition des équipements permettant un accès au réseau sans fil (Wi-Fi) dans et aux abords des stations du Rapibus;

ATTENDU QUE la firme *Macogep* ainsi que le Bureau de projet Rapibus recommandent de procéder à un ordre de changement, faisant en sorte que les équipements pour assurer l'accès sans fil (Wi-Fi) soient installés, en atelier, dans les cabinets de télécommunication par la firme *Séguin Morris*;

ATTENDU QUE cet ordre de changement comporte une dépense de 131 342 \$ (taxes incluses) et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-059;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 131 342 \$ (taxes incluses) relative à l'ordre de changement autorisant la firme *Séguin Morris* à procéder à l'installation des équipements sans fil (Wi-Fi) dans les cabinets de télécommunication dans le cadre du projet Rapibus, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-040

Honoraires additionnels – services d’architectes – prolongation de la surveillance des lots de stations (111, 131 et 151) – projet Rapibus

ATTENDU QU’en vertu de la résolution CA-2008-098 adoptée le 24 septembre 2008, le conseil d’administration retenait les services du consortium *Girard Côté Bérubé Dion, architectes*, pour une somme de 716 756 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels d’architecture pour la réalisation du projet Rapibus;

ATTENDU QUE le consortium précité a déposé une demande d’honoraires supplémentaires de 62 535 \$ (taxes incluses) en raison, d’une part, de l’extension des échéanciers des travaux des lots 111, 131 et 151 reliés à la construction des stations et, d’autre part, de présences additionnelles requises afin de suivre la cadence et les demandes des entrepreneurs;

ATTENDU QUE cette demande d’honoraires supplémentaires a été analysée et recommandée par la firme *Macogep* et le Bureau de projet Rapibus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-052;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

D’approuver la demande d’honoraires additionnels au montant de 62 535 \$ (taxes incluses), présentée par le consortium *Girard Côté Bérubé Dion, architectes* pour les travaux supplémentaires requis en raison de l’extension des échéanciers des lots 111, 131 et 151 ainsi que les présences additionnelles requis sur le chantier pour répondre aux demandes des entrepreneurs.

Adoptée à l’unanimité

CA-2013-041

Octroi de contrat – lots 241 et 261 – pavage final du corridor et mesures préférentielles sur les axes du centre-ville – projet Rapibus

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Rapibus, la Société a procédé à un appel d’offres public pour les travaux de pavage et d’aménagements finaux du corridor (lot 261) ainsi que pour la réalisation de mesures préférentielles sur les axes du centre-ville (lot 241);

ATTENDU QU’à la suite de cet appel d’offres, quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

Firme	Montant (taxes incluses)
<i>Terra Location Inc.</i>	4 164 761,38 \$
<i>Construction Edelweiss Inc.</i>	4 387 063,03 \$
<i>Construction DJL Inc.</i>	4 700 432,64 \$
<i>Pavage Coco Inc.</i>	5 143 981,50 \$

ATTENDU QUE le consortium *Genivar-Dessau-Roche (GDR)* ainsi que la firme *Macogep* ont procédé à l'analyse des soumissions, laquelle démontre que la proposition présentée par la firme *Terra Location Inc.* est non conforme, en raison de l'absence du cautionnement de soumission ainsi que de la lettre d'engagement à l'égard du cautionnement d'exécution;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la firme *Macogep* et le Bureau de projet Rapibus recommandent de rejeter la soumission présentée par la firme *Terra Location Inc.* et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme *Construction Edelweiss Inc.*;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-055;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
 APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
 ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par la firme *Terra Location Inc.*, dans le cadre de l'appel d'offres pour les lots 241 et 261 du projet Rapibus, soit rejetée en raison de sa non-conformité;

QUE la soumission présentée par la firme *Construction Edelweiss Inc.*, au montant de 4 387 063,03 \$ (taxes incluses) pour les travaux de pavage et d'aménagements finaux du corridor Rapibus (lot 261) et la réalisation de mesures préférentielles sur les axes du centre-ville (lot 241), soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-042

Assurances de dommages 2013-2014

ATTENDU QUE les polices d'assurance de dommages de la Société viendront à échéance le 30 avril 2013;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d'assurance de gré à gré, avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme *Consulrisk inc.*, conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurance auprès des courtiers qui détiennent actuellement le portefeuille d'assurances de la Société;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* a procédé à l'analyse des soumissions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille des assurances de dommages;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* recommande d'accepter les propositions suivantes :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage	<i>Hub International</i>	87 628 \$
Chaudières et machineries	<i>Hub International</i>	2 943 \$
Assurance pollution	<i>Hub International</i>	4 561 \$
Automobile – responsabilité civile	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	66 259 \$
Responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle et fidélité des employés	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	12 405 \$
Assurance civile excédentaire (<i>Umbrella</i>)	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	35 970 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants, comité de retraite et STO	<i>Charlebois, Trépanier</i>	11 445 \$

ATTENDU QUE les primes totales, sur une base annuelle, pour le renouvellement des contrats d'assurance s'élèvent à 221 211 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 147 474 \$ et sont disponibles au poste budgétaire « Assurances », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 13-049;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la STO pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-043

Offre de service - Rapibus

ATTENDU QUE les travaux de construction du Rapibus seront terminés à l'automne 2013 et que le réseau d'autobus actuel a été modifié pour s'y intégrer;

ATTENDU QUE les citoyens ont été consultés au cours des séances d'informations publiques tenues en octobre 2012 et que les commentaires reçus ont été analysés et compilés;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au réseau proposé en fonction des commentaires reçus;

ATTENDU QUE cette nouvelle structure de réseau permettra d'augmenter la qualité du service offert à la population et d'accroître les services hors pointe;

ATTENDU QU'il n'y aura plus de service Express et Interzone et que cette tarification sera abolie;

ATTENDU QUE la mise en service du Rapibus implique la révision des itinéraires des lignes existantes ainsi que de l'offre de service comme défini dans le document « Réseau Rapibus – Élaboration d'un nouveau service – Rapport d'étape 2 »;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent des crédits de 1 105 000 \$ sur une base annuelle et qu'en conséquence, pour l'automne 2013, une dépense de 418 000 \$ est requise pour procéder à la mise en service du Rapibus;

ATTENDU QUE cette mise en service requiert l'embauche de huit (8) chauffeurs;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU QUE les fonds requis sont prévus au budget 2013, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-062;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU:

QUE les modifications de service plus amplement détaillées dans le document élaboré par la Direction de la planification et du développement, intitulé « Réseau Rapibus – élaboration d'un nouveau service » et daté du 24 avril 2013, soient approuvées et mises en vigueur à l'automne 2013;

QUE le budget dédié à ces modifications de service, s'élevant à 418 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2013, soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines procède à l'embauche de huit (8) chauffeurs;

QUE soient abolies les tarifications Express et Interzone à l'égard des services ainsi modifiés, lesquels seront assujettis à la tarification régulière à compter de la mise en vigueur desdits services.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le secteur du Plateau de la Capitale a connu, au cours des dernières années, une croissance importante et que par conséquent la STO a dû ajuster son service à plusieurs reprises;

ATTENDU QUE les comptages effectués au cours des derniers mois identifient des surcharges et motivent des ajouts de service;

ATTENDU QUE le Plateau de la Capitale a le potentiel d'accueil de 12 337 logis à terme;

ATTENDU QU'afin de permettre une gestion opérationnelle plus efficace en période de pointe, la Direction de la planification et du développement recommande les modifications des parcours des lignes 24, 25, 26 et 49 ainsi que la création de la ligne 50, telles que définies dans le document « Refonte du service dans le secteur du Plateau - automne 2013 »;

ATTENDU QUE ces ajustements consistent en :

- Des modifications des tracés des lignes 24, 25, 26 et 49;
- La création de la ligne 50;
- Des ajouts de voyages en période de pointe AM sur les lignes 24, 25 et 49;
- L'ajout d'un voyage en période de pointe PM sur la ligne 24;

ATTENDU QUE ces modifications de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 160 040 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 26 août au 31 décembre 2013, une dépense de 53 350 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche de 2 chauffeurs;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU QUE les fonds requis sont prévus au budget 2013, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-060;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU:

QUE les modifications identifiées dans le document de la Direction de la planification et du développement soient apportées au service à compter du 26 août 2013;

QUE la dépense totale de 160 040 \$ annuellement, dont 53 350 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces ajouts et modifications de service soit approuvée et entre en vigueur le 26 août 2013;

Que la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et la formation de deux (2) chauffeurs.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-045

Ajustements de service – automne 2013

ATTENDU QU'à la suite des résultats du comptage manuel et des relevés des opérations effectués, des ajustements de service sont nécessaires;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service représentant une augmentation annuelle de 1 235 heures de service sont proposés par la Direction de la planification et du développement afin de corriger la situation telle que détaillée au document « Proposition d'ajout de service pour l'automne 2013 » ;

ATTENDU QUE ces ajouts et modifications consistent en :

- Un voyage supplémentaire de la ligne 59 en direction sud durant la période de pointe AM;
- Un voyage supplémentaire de la ligne 20 en période de pointe PM;
- La conversion de 2 voyages de la ligne 31 en voyages de la ligne 11 pour chaque période de pointe;
- La conversion de voyages des lignes 37 et 38 en 2 voyages de la ligne 17 pour chaque période de pointe;
- Un voyage supplémentaire de la ligne 629 en période de pointe AM;
- Une modification de parcours de la ligne 739;

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 107 680 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 26 août au 31 décembre 2013, une dépense de 35 900 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche de 2 chauffeurs et de 1 employé de l'entretien;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun du ministère des Transports du Québec, le plan d'amélioration des services 2007-2011, reconduit en 2013, prévoit ces ajustements annuels;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU QUE les fonds requis, prévus au budget 2013, sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-061;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU:

QUE les voyages identifiés dans le document de la Direction de la planification et du développement soient ajoutés ou modifiés au service à compter du 26 août 2013;

QUE la dépense totale de 107 680 \$ annuellement, dont 35 900 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces ajouts et modifications de service soit approuvée et entre en vigueur le 26 août 2013;

Que la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et à la formation de deux (2) chauffeurs et un (1) employé de l'entretien.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-046

**Grille d'évaluation et de pondération pour appel d'offres public
- services professionnels en architecture – 2^e centre de transport
en commun**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a donné son autorisation de principe à la construction d'un deuxième centre de transport en commun;

ATTENDU QU'un mandat d'architecture doit être octroyé afin d'avoir un concept architectural, un plan d'aménagement ainsi qu'un programme fonctionnel et technique;

ATTENDU QUE pour octroyer de tels contrats portant sur la fourniture de services professionnels, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le pointage des propositions soit attribué conformément aux grilles d'évaluation et de pondération et d'établissement du pointage final telles que décrites dans le document en annexe, le tout faisant partie intégrante de cette résolution;

QUE le guide d'attribution des cotes présenté dans le document en annexe soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-047

Octroi de contrat – disposition des déchets dangereux et vidange des puits de sédimentation

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la disposition des déchets dangereux et la vidange des puits de sédimentation du secteur de l'entretien des véhicules au centre administratif ainsi que pour les travaux relatifs à la disposition des eaux usées du terminus Union;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, cinq firmes ont déposé des soumissions et que les quatre suivantes sont conformes :

Firme	Coût annuel (taxes incluses)
<i>Lacombe Waste Services</i>	72 348 \$
<i>Clean Water WOAS</i>	83 651 \$
<i>Veolia ES Canada Inc.</i>	119 853 \$
<i>Drain All Ltd</i>	154 765 \$

ATTENDU QUE les détails figurent au tableau comparatif préparé par le Service de l'approvisionnement;

ATTENDU QUE la Direction des opérations et le Service de l'approvisionnement recommandent que le contrat soit octroyé à la firme ayant déposé la soumission la plus avantageuse pour la Société, soit *Lacombe Waste Service*, pour un débours annuel de 72 348 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'à la suite d'un virement budgétaire de 18 232 \$ du Service de la dette, les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-057;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la disposition des déchets dangereux soit octroyé à la firme ayant déposé la soumission la plus avantageuse pour la Société, soit *Lacombe Waste Services*, pour une dépense annuelle évaluée à 72 348 \$ (taxes incluses);

QUE le contrat soit octroyé pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2015;

QUE, du consentement mutuel des parties, le contrat puisse être reconduit pour une période additionnelle d'une (1) année, et ce, aux mêmes termes et conditions.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-048

Confirmation de statut – M. Jean Larin - directeur des opérations

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2012-051, la Société autorisait la nomination de M. Jean Larin au poste de directeur des opérations;

ATTENDU QUE la politique d'embauche du personnel d'encadrement prévoit une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 111, autorisant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration, la confirmation de statut à l'égard d'un directeur relève du conseil d'administration;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation favorable du rendement de M. Jean Larin par son supérieur immédiat, M. Michel Brissette, il est recommandé que le statut d'employé régulier lui soit reconnu et ce, à titre de directeur des opérations en date du 22 mai 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier soit accordé à M. Jean Larin à titre de directeur des opérations, en date du 22 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-049

Guide de l'utilisateur : édition estivale « prolongée » 2013 et édition 2013-2014

ATTENDU QUE le Guide de l'utilisateur est fort apprécié de la clientèle comme outil de mise en marché des services de la STO, puisqu'il regroupe dans un seul carnet les horaires, les parcours et une foule de renseignements utiles;

ATTENDU QUE, pour sa part, la carte du réseau permet d'avoir une vue d'ensemble des lignes desservant le territoire;

ATTENDU QU'avec la mise en service du corridor Rapibus, viendra une nouvelle offre de service et ce, à un moment inhabituel pour les usagers;

ATTENDU QUE sur la base des enjeux administratifs, d'un souci de communication efficace avec la clientèle en plus de privilégier une gestion écoresponsable, il est recommandé de procéder à la réalisation :

- d'une édition estivale « prolongée » du Guide de l'utilisateur en vigueur du 17 juin 2013 à l'entrée en service du nouveau réseau correspondant au lancement du corridor Rapibus;
- d'une édition correspondant à la date d'entrée en service du nouveau réseau avec la mise en fonction du corridor Rapibus et ce, en vigueur jusqu'au 22 juin 2014;

ATTENDU QUE l'édition estivale du guide est distribuée gratuitement alors qu'à l'égard de l'édition annuelle, la distribution gratuite du guide se fera sur une période de temps limitée et, par la suite, sera vendu au coût symbolique de 1 \$ chez les dépositaires de billets, aux points de rechargement, aux Points de service de la STO ainsi qu'à bord des autobus;

ATTENDU QUE la STO a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de dix (10) firmes pour l'impression des deux prochaines éditions du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QUE pour l'impression de 45 000 exemplaires de l'édition estivale « prolongée » et de 60 000 exemplaires de l'édition annuelle dudit guide, les firmes suivantes ont déposé des propositions, à savoir :

FIRME	ÉDITION ESTIVALE «PROLONGÉE» 2013 45 000 copies de 164 pages	ÉDITION ANNUELLE 2013-2014 60 000 copies de 220 pages	MONTANT (taxes incluses)
<i>Imprimerie Lebonfon inc.</i>	23 230,70 \$	36 562,05 \$	59 792,75 \$
<i>Imprimerie St-Joseph</i>	25 812,98 \$	41 149,55 \$	66 962,53 \$
<i>Hebdo Litho Inc.</i>	(N'a pas soumissionné sur cette option)	45 323,83 \$	N/A

ATTENDU QUE la Direction des communications et du marketing et le Service de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc.* pour l'impression de l'édition estivale « prolongée » et de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QU'en plus du coût d'impression, il y a lieu de prévoir une somme de 56 158,00 \$ (taxes incluses) pour le design graphique et le plan de communication reliés aux deux éditions du Guide de l'utilisateur et, notamment, des placements dans les journaux, les fichiers PDF pour le site Internet, des affiches à bord des autobus ainsi que des affichettes «En vente ici» pour le réseau de distribution et l'impression de la carte du réseau;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 13-063;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Benoît
ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc.*, au montant de 59 792,75 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des épreuves ainsi que l'impression de 45 000 exemplaires de l'édition estivale et de 60 000 exemplaires de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur, soit acceptée;

QU'une somme de 56 158,00 \$ (taxes incluses) soit attribuée pour endosser les coûts du design graphique comprenant la réalisation complète du plan de communication pour les deux éditions du Guide de l'utilisateur ainsi que l'impression de la carte du réseau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-050

Événements spéciaux et campagne de communication estivale 2013

ATTENDU QUE la STO est très fortement impliquée en période estivale dans les succès d'achalandage de nombreux événements d'envergure, en favorisant les déplacements de la population lorsque les conditions de succès sont réunies, comme : la congestion routière, le nombre limité d'espaces de stationnement et la recherche d'une sécurité pour les participants aux abords d'un site d'activités;

ATTENDU QUE la STO met sur pied, à la demande des organisateurs, des services spéciaux ou qu'elle conclut des partenariats de visibilité ou de collaboration spéciale lors des événements suivants :

- Festival Franco-ontarien (du 13 au 15 juin);
- L'Outaouais en fête (service du 21 au 24 juin);
- La Fête nationale du Québec (le 23 juin);
- Les courses en folie : Festival de boîtes à savon de Gatineau (les 28 et 29 juin et le 6 juillet);
- Fête du Canada (le 1^{er} juillet);
- Les grands feux du Casino du Lac-Leamy (les 10, 14, 17, 21 et 24 août);
- Festival de montgolfières de Gatineau (du 30 août au 2 septembre);
- Festival de l'Outaouais Émergent (du 4 au 8 septembre).

ATTENDU QUE cette importante implication dans les fêtes et festivals constitue un appui à la Ville de Gatineau pour contribuer à générer des retombées économiques et sociales bénéfiques à la communauté;

ATTENDU QUE l'autofinancement des coûts d'opération de tous les services spéciaux est au cœur des préoccupations de la STO et que cet objectif est en voie de réalisation dans toutes les ententes qui sont négociées avec les organisateurs d'événements;

ATTENDU QUE les activités de communication consisteront à mousser les services offerts par l'entremise d'un plan de communication;

ATTENDU QUE les axes de communication privilégiés par la STO dans ses différentes interventions, sont ceux du retour à la maison sans tracas et en toute sécurité, tout en s'attaquant aux inconvénients reliés à l'utilisation de la voiture par le biais d'une invitation particulière aux automobilistes afin de leur faire découvrir les avantages reliés à l'autobus;

ATTENDU QUE les fonds requis pour assurer ces services spéciaux et le programme de communication sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2013-066;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE la Direction des opérations soit autorisée à engager une somme approximative de 113 648 \$ (taxes incluses) pour opérer les services spéciaux lors des événements d'envergure en période estivale;

QUE la Direction des communications et du marketing soit autorisée à engager une somme de 12 000 \$ (taxes incluses) en déboursés réels et de 12 000 \$ (taxes incluses) en crédits-échanges, pour la réalisation d'un plan complet de communication;

QUE le secrétaire soit autorisé à signer les ententes et documents découlant de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-051

Grille d'évaluation et de pondération pour appel d'offres sur invitation – identité visuelle

ATTENDU QU'avec l'entrée en fonction du corridor Rapibus, un projet d'infrastructure majeur dans la ville de Gatineau, la STO procédera à l'introduction et au renouvellement de plusieurs éléments (panneaux d'arrêt, autobus, édicules, etc.) rendant opportun le fait d'aborder l'identité visuelle qui permettra de positionner favorablement la Société au sein de la population et de véhiculer une image forte, cohérente et positive du transport en commun;

ATTENDU QUE la Société procédera, sous peu, à un appel d'offres sur invitation en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour le développement de cette identité visuelle;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation, des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions à recevoir dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES PROPOSITIONS		
CRITÈRES D'ÉVALUATION		PONDÉRATION (P)
▪ Compréhension	Nature du projet et besoins	5
	Enjeux, défis et difficultés	5
	Services à rendre	10
▪ Approche	Méthode	10
	Planification & échéancier	8
	Communication et collaboration	7
▪ Gestionnaire de projet	Gestionnaire de projet	12
▪ Équipe	Équipe	10
	Capacité de relève	5
▪ Expérience de la firme	Pertinence de l'expérience/projets comparables	13
	Assurance-qualité	7
	Capacité d'innovation	8
POINTAGE INTÉRIMAIRE sur 100 (si une firme obtient moins de 70, elle est disqualifiée)		100

Adoptée à l'unanimité

CA-2013-052

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....
Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....
Patrice Martin, président

CA-2013-

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire